Envoyé en préfecture le 20/09/2023
Reçu en préfecture le 20/09/2023
Publié le
ID : 029-212900674-20230919-217_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

217/20

CD/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 19 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Édouard TROLES ; Chantal COLLÉOU ; Jean-Hervé GOARNISSON ; Annick LE GALL ; Cyrielle MOY ; Françoise NORMAND ; Hervé TILLY ; Paul UGUEN
Absents : Éric LE SCANFF, Florent LE HERVÉ, Sonia FLOC'H, Laurence LE ROY-TASSEL, Rémy LE MEUR
Procurations : Éric LE SCANFF donne pouvoir à Éric CLOAREC, Florent LE HERVÉ donne pouvoir à Christiane DUGAY, Sonia FLOC'H donne pouvoir à Chantal COLLÉOU.
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2023

Objet : Transfert de l'activité postale au sein de la Mairie de Guerlesquin

La Poste constate depuis plusieurs années l'érosion de son activité traditionnelle « courrier ». Depuis deux ans, elle alerte la commune sur le vaste chantier de transformation de son réseau à l'échelle nationale. Le développement du numérique et d'internet ont radicalement changé le comportement des particuliers, des entreprises mais également des administrations engagées dans un processus de modernisation avec la dématérialisation. Le SMS et l'email se substituent aujourd'hui facilement à la lettre courrier. L'administration électronique consiste, quant à elle, à mettre en œuvre des moyens électroniques pour effectuer des opérations de traitement, d'échange et de stockage d'informations sans support papier.
Pour assurer les missions de service public confiées par l'État (service universel postal, accessibilité bancaire…), et permettre l'accessibilité à ses services, la Poste propose des solutions soit sous forme d'agence postale communale, quand le partenariat est établi avec une commune, soit de relais postal lorsqu'elle est rattachée à un commerce.
Suite à différents échanges avec les services de la Poste concernant le devenir du bureau de Poste existant à Guerlesquin, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer quant au transfert de l'activité postale au sein de la mairie de Guerlesquin.
Monsieur Le Maire précise que la municipalité a toujours fait en sorte de préserver la pérennisation du service public assuré par la Poste, dont les missions ont fortement évolué au cours des années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis de principe favorable concernant le transfert du service postal à la mairie de Guerlesquin.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire empêché,
L'adjointe au Maire,

MAIRIE DE GUERLESQUIN 29 (Finistère)

Christiane DUGAY